

DÉPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS

N°D20260428_19

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

DE LENS

CANTON

DE HARNES

COMMUNE

DE ROUVROY

L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 15 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, GLORIAN Grégory, ORMAN Isabelle, HAJA Manuel, GUEANT Alain, REBOLLO Isabelle, HAUW Sylvie, LEDANOIS Pascal, COUELLE Murielle, SIMON Delphine, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, GOBERT Arnaud, CANIVEZ Laura, ZYMNAY Alice, DUBOIS Géraldine, COTELLE Mehdi, DANNE Valentin, DELVILLE Jean-Marc, LEROY Doriane, PIETON Justine, DE FREITAS Léandre, HAGNERE Patricia.

ETAIENT EXCUSES :

GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, BROEKAERT Ludovic, KARASIEWICZ Lucie

Pouvoirs:

Monsieur GRANDSART à Madame DENDIEVEL

Madame GORAJSKI à Madame ORMAN

Monsieur BROEKAERT à Monsieur HAJA

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Madame Marjorie DENDIEVEL est désignée secrétaire de séance

Objet :
Désignation des
membres de la
CCID

Madame le Maire explique que l'article L1650-1 du code général des collectivités locales prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires. La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La CCID tient une place centrale dans la fiscalité locale. Elle a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux à usage d'habitation recensés par l'administration fiscale.

C'est l'Administrateur Général de la Direction Départementale des Finances Publiques qui désigne les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants, à partir d'une liste de trente-deux noms proposés par le Conseil Municipal.

Pour être nommé commissaire de la CCID, il est nécessaire d'être de nationalité française, ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, d'être âgé d'au moins 18 ans, d'être inscrit à l'un des rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises), d'être familiarisé avec les circonstances locales, et de posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à ladite commission.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider la liste ci-après des trente-deux noms qui seront proposés à la Direction Départementale des Finances Publiques.

N°	civilité	Nom	Prénom
1	M.	GRANDSART	Frédéric
2	M.	DERANCOURT	Guillaume
3	Mme	KARASIEWICZ	Lucie
4	M.	BROEKAERT	Ludovic
5	Mme	GORAJSKI	Nathalie
6	Mme	DENDIEVEL	Marjorie
7	M.	GOBERT	Arnaud
8	M.	COTELLE	Medhi
9	Mme	SIMON	Delphine
10	M.	LEDANOIS	Pascal
11	Mme	DUBOIS	Géraldine
12	Mme	VANHOUTTE	Audrey
13	M.	BRIKI	Miloud
14	M.	HAJA	Manuel
15	Mme	ORMAN	Isabelle
16	Mme	ZYMNY	Alice
17	Mme	NEUMAN	Brigitte
18	Mme	DUQUESNE	Brigitte
19	M.	LEBECQUE	Serge
20	M.	JANNEL	Charles
21	Mme	WACZYK	Pascale
22	M.	PONCHE	Alain
23	M.	RAJEWSKI	Gérald
24	Mme	BASZYNSKI	Carine
25	M.	GOUIN	Jean-Luc
26	M.	BONNET	Didier
27	Mme	WATRELOT	Patricia
28	M.	CAUCHY	Michel
29	M.	PIASKOWSKI	François
30	Mme	HAUW	Sylvie
31	Mme	COUELLE	Murielle
32	M.	LABENDA	Bernard

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire

Vu l'article L1650-1 du code général des collectivités locales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 23 Voix (les cinq élus de l'opposition ne prennent pas part au vote),

DIT que la liste ci-dessus proposée par Madame le Maire sera transmise à Monsieur l'Administrateur Général de la Direction Départementale des Finances Publiques afin qu'il en désigne 8 membres titulaires et 8 membres suppléants pour siéger à la CCID.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 28 avril 2026

La secrétaire de séance,

Marjorie DENDIEVEL



Le Maire,

Valérie CUVILLIER

